

1 Généralités

1.1 Inscriptions

Les inscriptions doivent être adressées jusqu'au 30 juin aux AR, qui les transmettent à STT jusqu'au 10 juillet. Les joueurs qui souhaitent participer par le biais des qualifications directes (tours interrégionaux / nationaux) peuvent s'inscrire directement auprès de l'Office central STT.

1.2 Attribution des contingents

Pour chaque AR, le nombre de joueurs pouvant participer est fixé par la direction STT après le 10 juillet selon les notifications et communiqué aux AR jusqu'au 20 juillet au plus tard. Les contingents des AR sont arrêtés en fonction du nombre et de la force des participants aux tournois de classement des AR, plus précisément les joueurs B13 ou plus qui ne se sont pas qualifiés directement conformément aux art. 2.1 et 2.2. Le nombre de joueurs pouvant participer est arrondi à un nombre entier. Le tirage au sort décide des places restantes.

1.3 Qualification pour les tournois de classement interrégionaux et nationaux

Les joueurs qualifiés directement sont déterminés en fonction des rankings. La direction STT peut attribuer des wildcards aux joueurs suisses licenciés à l'étranger.

1.4 Groupes

Il y a 8 joueurs par groupe.

2 Tournois de classement interrégionaux Dames et Messieurs

2.1 1er tour

Messieurs: 48 joueurs issus des TC régionaux et 16 joueurs directement qualifiés participent aux TC interrégionaux. Le 1er tour se joue dans 4 zones, comptant chacune 2 groupes. Les joueurs placés aux rangs 1 à 4 (32 joueurs) se qualifient pour le second tour.

Dames: Il n'y a pas de premier tour.

2.2 2e tour

Messieurs: 32 joueurs issus du 1er tour interrégional participent au second tour. Le second tour se joue dans 4 zones, comptant chacune un groupe. Les joueurs placés aux rangs 1 et 2 (8 joueurs) se qualifient pour le tour de qualification (national).

Dames: 8 joueuses issues des TC régionaux et 8 joueuses directement qualifiées participent aux TC interrégionaux. Le tour se joue dans 2 zones, comptant chacune une groupe. Les joueuses placées aux rangs 1 à 4 (8 joueuses) se qualifient pour le tour de qualification (national).

3 Tournois de classement nationaux Dames et Messieurs

3.1 Tour de qualification

Messieurs: 8 joueurs issus des TC interrégionaux et 8 joueurs directement qualifiés participent au tour de qualification. Celui-ci se joue en 2 groupes. Les joueurs placés aux rangs 1 à 4 (8 joueurs) se qualifient pour le tour final.

Dames: 8 joueuses issues des TC interrégionaux et 8 joueuses directement qualifiées participent au tour de qualification. Celui-ci se joue en 2 groupes. Les joueuses placées aux rangs 1 à 4 (8 joueuses) se qualifient pour le tour final.

3.2 Tour final

8 joueurs et 8 joueuses participent au tour final. Celui-ci se joue en un seul groupe. Le gagnant remporte le titre de vainqueur des tournois de classement. Les prix annoncés sont répartis selon le rang obtenu par les joueurs lors du tour final.

Pour compléter et préciser les dispositions du Règlement Sportif (RS), la Direction STT arrête les directives suivantes concernant la planification et le déroulement des tournois de classement (RS art. 40 ss).

1 Généralités

1.1 Inscriptions et annulation d'inscriptions

Les AR annoncent leurs participants à STT conformément à l'invitation.

1.2 Attribution des contingents

Les contingents des AR sont arrêtés en fonction du nombre de joueurs de l'AR dans les 16 meilleurs garçons et filles des rankings des catégories d'âge publiés au 10 octobre. Les joueurs ayant 630 points Elo qui n'ont jamais participé à une compétition soumise au système Elo ne sont pas pris en compte pour l'attribution des contingents. Si dans les catégories U11 et U13 (garçons et filles), une AR venait à ne pas être représentées dans ces places, elle aurait néanmoins droit à une place, qui serait retirée à l'AR ayant un joueur occupant la 16e place et ainsi de suite. En cas de désistement, le premier joueur de remplacement inscrit prend la place, indépendamment de l'appartenance à l'AR. Le ranking publié au 10 octobre fait foi. Dans ce cas, les joueurs ayant 630 points et n'ayant encore jamais participé à une compétition pertinente pour le classement Elo sont placés à la fin des joueurs de remplacement inscrits.

2 Tour de qualification

2.1 Le nombre de participants est fixé en principe à 16 joueurs (filles et garçons). Dans le cas où dans une catégorie, moins de 16 joueuses/joueurs sont enregistrés dans le ranking du 10 octobre, cette série n'aura pas lieu. Les joueuses/joueurs de la catégorie n'ayant pas lieu seront intégrés, pour le contingentement, dans le ranking de la catégorie surélevée. Dans les cas fondés, la commission de sport STT peut augmenter ou réduire le nombre des joueurs.

2.2 La commission de sport STT peut attribuer des wildcards aux joueurs suisses licenciés à l'étranger.

2.3 Mode de jeu garçons et filles : au tour préliminaire, on joue en groupes à quatre joueuses selon le système «chacune contre chacune en un seul tour». Les premières, respectivement les dernières du groupe à l'issue du tour préliminaire s'affrontent ensuite pour les places 1 à 4, respectivement 13 à 16 en un seul tour, chacune contre chacune. Deux deuxièmes du groupe et deux troisièmes du

Directives TC jeunesse

groupe de différents groupes du tour préliminaire disputent le tour intermédiaire en un seul tour, chacune contre chacune.

Toutes les places sont ainsi attribuées. Avec 13 joueuses, il incombe au responsable du tournoi de décider si la quatrième du groupe à l'issue du tour préliminaire doit rejoindre un autre groupe du tour intermédiaire.

3 Tour final

3.1 Il y a au plus 8 joueurs par groupe.

3.2 La commission de sport STT peut placer au maximum deux joueurs par catégorie d'âge dans le tour final. Les nominations doivent être indiquées dans l'invitation au tour de qualification.

3.3 Mode de répartition : Au tour final, les têtes de série sont placées avant les joueurs ayant disputé le tour de qualification. Les joueurs du tour de qualification sont placés pour le tour final en fonction du rang obtenu lors du tour de qualification.